



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14354
30 janvier 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 JANVIER 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR
INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU LIBAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les derniers actes d'agression perpétrés par Israël contre mon pays.

29 janvier 1981

A 14 h 00, des avions militaires israéliens ont effectué un raid aux alentours de Ain el-Helwe, près de Sidon.

A 14 h 10, quatre avions israéliens ont effectué un raid en deux endroits dans la poche de Tyr, à savoir sur :

- a) La gare de Kharba Ma'shouq; et
- b) Le village de Jaroudiyeh, au nord de Bourj esh-Shezali.

Entre 14 h 10 et 14 h 20, deux avions israéliens ont lâché quatre bombes sur Mazra'at el-Luwaisch, près de al-Aishiyeh.

Entre 14 h 15 et 14 h 20, un avion israélien a lâché une bombe sur la région de Khiami, au nord du village de Zawtar ouest, près de Nabatiyeh.

A 17 h 30, des avions israéliens ont effectué un raid sur les villages de Rumsileh, al-Awwali, Wadi ez-Zeineh et Almat.

Les premiers rapports font état de 8 morts et de 42 blessés, ainsi que d'importantes dégats matériels.

30 janvier 1981

Entre 9 h 30 et 12 h 00, Israël a soumis à un bombardement d'artillerie les zones suivantes : en-Nabi Taher, Kfar Tibnit, el-Jurmoq et al-Hamra.

Au moment où ces attaques ont été annoncées, les pertes en vies humaines et les dégâts matériels n'étaient pas encore déterminés.

Mon gouvernement proteste avec la plus grande vigueur contre ces actes injustifiés dirigés contre le Liban. Ce cycle ininterrompu de violence enfreint la Convention d'armistice général libano-israélien de 1949 ainsi que les diverses résolutions du Conseil de sécurité concernant le sud du Liban. Cette escalade, ainsi que ces raids aériens gratuits sapent les efforts déployés pour réactiver la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise et compromettent gravement l'exécution du mandat de la FINUL.

Mon gouvernement se réserve en conséquence le droit de demander la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité si la situation se détériorait encore.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient".

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Fakhri SAGHIYYAH

